

## Heures d'ouverture:

Lundi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé
Mardi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 18 h 30
Mercredi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Jeudi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Vendredi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé

# JOURNAL COMMUNAL

N° 4 | DÉCEMBRE 2018

## ÉDITORIAL

## Programme de législature 2018-2021



*Chères lectrices,  
chers lecteurs,*

Durant cette 1<sup>ère</sup> année de législature, le Conseil municipal s'est fixé un certain nombre d'objectifs au travers du programme de législature 2018-2021, dont voici la teneur :

### ADMINISTRATION

- Mise en place d'un système de contrôle interne, avec l'appui de conseillers externes, dans une démarche d'amélioration continue de l'administration communale ;
- Mise en place d'un concept de santé et sécurité au travail.

### INFRASTRUCTURES

- Ventilation/refroidissement des salles du centre communal ;
- Rénovation de la halle de gymnastique et construction d'une annexe permettant notamment de ranger les lourds engins de gymnastique ailleurs que sur la scène ;
- Remplacement du chauffage central des bâtiments communaux.

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Elaboration du nouveau plan d'aménagement local, revu en principe tous les 15 ans, permettant de définir de nouvelles zones de construction ;
- Réflexions sur le développement d'une zone d'activités d'intérêt régional dans le secteur de « La Nancoran », près de la station d'épuration.

### RÈGLEMENTATION

- Ediction d'un nouveau règlement permettant de bénéficier des réserves de fluctuation issues de la réévaluation

du patrimoine financier, de manière rationnelle ;

- Modification du règlement pour le subventionnement de logements, pour encourager les rénovations au même titre que les nouvelles constructions ;
- Etablissement d'un règlement concernant la perception de la taxe de la plus-value en vertu de l'article 142 alinéa 4 de la Loi sur les constructions ;
- Elaboration d'un règlement scolaire pour les écoles enfantine et primaire ;
- Révision du règlement d'assainissement en tenant compte de la péréquation géo-topographique.

### ENVIRONNEMENT

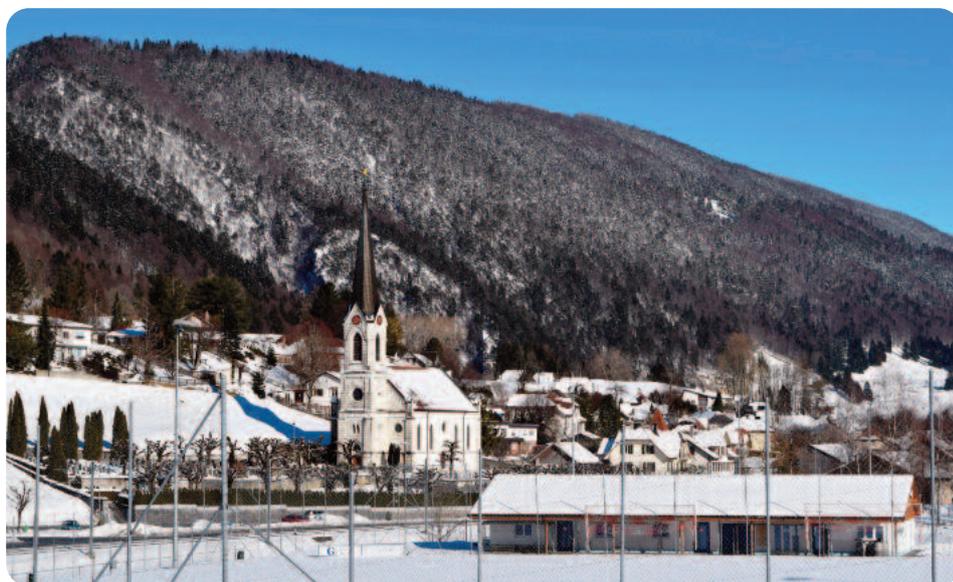
- Mise en place définitive de l'Ecopoint de la scierie (déchetterie) ;
- Réfection des berges de la Birse depuis l'étang de Sorvilier jusqu'à l'entrée des gorges.

### TRAVAUX PUBLICS

- Réfection de la route de la Binz ;
- Réfection de la route de Chaluet ;
- Réfection de la route de Sous-Graitery et séparation des eaux claires parasites ;
- Réfection de la rue de Bel-Air ;
- Construction des places de stationnement en zone industrielle.

Le Conseil municipal juge ce programme financièrement ambitieux, mais néanmoins réaliste. Cependant, à chaque étape, il sera scrupuleusement confronté au plan financier. La conjoncture et la péréquation financière dicteront le rythme de croisière.

*Jean-Luc Niederhauser  
Député-Maire de Court*



## Formation du Secrétaire municipal

Notre Secrétaire municipal, Monsieur Bastien Eschmann, a brillamment terminé sa formation de cadre en administration communale, qui s'articulait en quatre modules, échelonnés sur deux ans.

Le 1<sup>er</sup> module traitait de l'administration générale, le 2<sup>e</sup> du droit, le 3<sup>e</sup> de l'aménagement du territoire et contrôle des habitants et le 4<sup>e</sup> des finances. Il a terminé cette formation en obtenant une moyenne générale toute proche de la perfection.

Bien que chaque module ait été sanctionné par un examen, sa formation s'est achevée par un travail autonome. Monsieur Eschmann a choisi le thème « Zone d'activités d'intérêt régional de La Nancoran ». La Nancoran est un lieu-dit se situant au Sud de la station d'épuration. Son mémoire constitue un précieux outil de travail pour le Conseil municipal. Il a permis de synthétiser et de vulgariser un dossier fort complexe, traité à l'échelon de la Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU).



Bastien Eschmann

Bien que déjà titulaire d'un Master en droit, Monsieur Eschmann a souhaité poursuivre sa formation afin d'obtenir un brevet fédéral en administration publique.

Le Conseil municipal le félicite très sincèrement pour ses brillants résultats et lui souhaite plein succès dans la poursuite de ses études.

Jean-Luc Niederhauser  
Député-Maire de Court

## Ventilation des salles communales



Pour rappel, l'assemblée municipale a donné son aval à l'installation d'un système de ventilation-aération des salles du centre communal (grande salle et réfectoire). Ce projet faisait suite au blocage des fenêtres afin d'éviter le bruit pour le voisinage en soirée et la nuit. Il était donc devenu pratiquement impossible d'utiliser ces magnifiques salles les soirées d'été car la température ambiante dépassait facilement les 30 degrés. C'est pour cette raison que le Conseil municipal avait sollicité un crédit auprès de l'assemblée.

Cette installation est actuellement en service. Elle se compose d'une machinerie, de tuyaux et de buses d'aspiration qui permettent de refroidir, respectivement de chauffer, les 2 salles concernées. Les tuyaux sont de couleur blanche. Comme d'habitude, un tiers des personnes trouvera que ces tuyaux et buses s'intègrent bien dans la salle, un tiers des personnes trouvera que la salle est défigurée et le tiers restant dira que c'est absolument égal. La peinture de ces 2 salles a également été refaite.

En fait, ce qui compte en premier lieu, c'est l'efficacité du système et que l'usage de ces salles soit supportable et agréable en toute saison.

Le Conseil municipal, avec l'appui financier de l'assemblée municipale, souhaite ainsi que ce problème de voisinage lié aux diverses manifestations soit définitivement réglé et que les usagers en soient satisfaits.

Dans les prochaines années, il ne faut pas perdre de vue que d'autres investissements devront être réalisés dans ce bâtiment, par exemple le changement du chauffage électrique, le changement des fenêtres et velux, etc. Un bâtiment bien entretenu reste un objet de valeur !

Daniel Bueche  
Conseiller municipal en charge du dicastère des infrastructures

## Partage d'espaces de loisirs en toute sécurité



Notre commune dispose d'infrastructures de loisirs très prisées, non seulement par la population courtisane, mais également par celle des villages voisins. Pumptrack, place de jeux pour enfants en bas âge, place multisports, terrain d'entraînement et terrain principal de football attirent tant bien les sportifs aguerris que les familles avec enfants de tout âge.

Si l'accès sécurisé le long de la Birse, hors trafic routier, paraît idéal, il comporte néanmoins un risque non négligeable. En effet, l'interdiction générale de circuler sous-entend que tout danger lié au trafic motorisé est écarté, si bien que la vigilance des parents et des enfants diminue.

Pour preuve, l'irréparable a failli arriver lorsqu'une petite fille en trottinette s'est fait heurter par une voiture. Par chance, ce fâcheux incident s'est terminé sans gravité. Avant qu'un drame ne se produise réellement, le Conseil municipal a décidé de limiter le plus possible l'accès en voiture à la zone de Virelore.

En contrepartie, une vingtaine de places de parking supplémentaires ont été aménagées au Sud-Ouest de l'église, pour un montant d'environ

80'000 francs, afin de favoriser un stationnement sans encombre.

Cette mesure vise également à accroître la sécurité, particulièrement en cas de forte affluence au stade de Virelore ou au temple. Elle devrait permettre d'éviter les parcages sur la zone piétonne de la rue de Mévilier, ou parfois même, dans des cas extrêmes, de part et d'autre du passage pour piéton situé en face de l'église, aux abords du passage à niveau à l'Est et dans le gazon à l'Ouest.

Le Conseil municipal fait appel à la compréhension et à la bienveillance des usagers des infrastructures de loisirs. La vie d'un enfant vaut bien un stationnement attentionné et 200 mètres à pied !

Jean-Luc Niederhauser  
Député-Maire de Court



## Halte au crottin de cheval



Que sa robe soit noire, alezane ou baie, le cheval est un animal fort agréable à croiser lors d'une balade. Ce dernier a d'ailleurs toute sa place dans notre village puisque Court garde une importante proximité avec le monde rural.

Seul bémol que nous puissions reprocher à ces équidés n'est autre que les déjections que ceux-ci laissent parfois sur leur passage. Comme aucune loi ou réglementation spécifique ne régit ce genre d'inconforts, la Municipalité de Court et plus particulièrement le service de voirie compte sur la bienveillance des nombreux cavaliers pour un ramassage du crottin après leur promenade. Une majorité s'attelle parfaitement à cette tâche et nous lui en sommes d'ailleurs très reconnaissants. Malheureusement, il reste donc une minorité, qui, peut-être par inadvertance, ne revient pas sur ses pas et laisse derrière elle ces excréments qui sont inévitablement dérangeants aux yeux de certains promeneurs.

Nous tenons donc à sensibiliser et à motiver cette minorité du village mais également d'ailleurs, à nettoyer ces matières importunes dans la mesure du possible afin de garder les chaussées le plus propre possible, de même que trottoirs et allées bordant les places publiques, comme par exemple le secteur très fréquenté de Virelore.

En collaborant ainsi par ce geste, c'est indéniablement une amélioration qui s'ajoutera au sein du village et qui ne pourra qu'être appréciée par beaucoup.

*Cindy Marchand, cantonnière*

## Prochaine assemblée municipale

**Quand ?** Lundi 10 décembre 2018, à 20 heures  
**Où ?** Centre communal (grande salle)

Au terme de l'assemblée, un apéritif est offert.

### ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver le plan d'aménagement des eaux de la Birse à Court
2. Discuter et approuver le principe pour le subventionnement de la construction de nouveaux logements
3. Discuter et approuver le budget 2019, la quotité d'impôt et la taxe immobilière
4. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données
5. Communications du Conseil municipal
6. Divers

30 jours avant l'assemblée municipale, le budget (point 3) est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture du guichet.

## SPORT

### « Ça me dit marche »



Le concept proposé à toutes les communes du canton par l'Office du sport « Ça me dit marche » a été organisé à Court le samedi 15 septembre 2018. Une matinée fort sympathique et enrichissante ; un grand merci à tous les participants venus de Court et d'ailleurs...

*Anne Freudiger  
Conseillère municipale en charge  
du dicastère du sport*



*Tout sur la permaculture...*



*Rythme soutenu...*



*Chacun sa voie...*



*Notre beau village...*



*Photo souvenirs...*



*En dessus du tunnel de Graiteray*



*Apéritif à l'ombre du hangar de la Bourgeoisie*

## L'école à journée continue a pris ses nouveaux quartiers



Depuis début août 2018, la vie quotidienne au centre communal a changé. Un vent de jeunesse souffle dans ces locaux. En effet, l'école à journée continue (EJC) a pris ses nouveaux quartiers dans certaines salles du 2<sup>e</sup> étage. Il est bon de rappeler que l'EJC est une structure d'accueil extra-scolaire facultative, mais payante, destinée aux enfants en âge de scolarité obligatoire. Les conditions sont fixées dans la Loi sur l'école obligatoire et dans l'Ordonnance sur les écoles à journée continue.

Dès 6 heures du matin, les élèves arrivent, principalement accompagnés de leurs parents, et sont pris en charge par l'EJC jusqu'à 18 heures. Le repas de midi est partagé en commun. L'EJC dispose donc de plusieurs locaux pour son propre usage, soit un bureau-salle d'accueil, un vestiaire où chaque

élève dispose d'une place personnelle et d'un local sanitaire. En plus, ils partagent la salle des sociétés et la cuisine-réfectoire. Ces deux derniers locaux sont partagés principalement le soir et en week-end avec d'autres utilisateurs tels que des sociétés locales ou des personnes privées (locations).

Il faut bien se rendre compte que l'EJC prendra de l'ampleur dans les prochaines années et qu'actuellement, le nombre d'élèves pris en charge ne cesse d'augmenter. L'EJC correspond donc à un besoin actuel de notre société.

Une solution définitive pour l'accueil de ces élèves devra être trouvée dans les années à venir. L'idéal, au final, serait que l'EJC dispose de locaux qui ne soient pas partagés avec d'autres utilisateurs. Des solutions existent, par exemple en réorganisant l'usage des locaux du centre communal ou en trouvant une solution extérieure.

Mais pour le moment, la cohabitation se passe à merveille, ceci en raison du fait qu'une discussion permanente a lieu entre tous les usagers du bâtiment et que des solutions sont rapidement trouvées à tous les problèmes. Il est à signaler que l'EJC dispose de son propre personnel de conciergerie.

*Daniel Bueche  
Conseiller municipal en charge  
du dicastère des infrastructures*



## INSTRUCTION PUBLIQUE

## Certains diront qu'il était temps, d'autres que ce n'est pas utile...



Depuis plusieurs années, les écoles primaire et enfantine de Court n'avaient plus d'infirmière scolaire ou travailleuse sociale pour soutenir les enseignants et les enfants lors de conflits, difficultés sociales ou familiales. Le besoin se faisant ressentir, la commission scolaire et la direction des écoles, en collaboration avec le Conseil municipal, a entrepris les démarches pour engager une travailleuse sociale en milieu scolaire.

Nous nous sommes approchés de la commune de Valbirse et son service social pour mettre en place une collaboration entre nos communes. C'est Madame Aline Donzé, travailleuse sociale en milieu scolaire dans plusieurs établissements et villages, qui œuvre

depuis le début de l'année scolaire dans nos écoles.

Quelques heures par mois, Madame Donzé offre une écoute aux élèves, soutient les enseignants qui le désirent lors de situations sociales compliquées, présente des thèmes dans les classes tels que le respect, l'estime de soi ou encore le partage. Si les enseignants le souhaitent, elle peut également participer aux sorties telles que marche d'automne ou course d'école. Le but étant que chaque enfant puisse s'exprimer et que les conflits soient désamorçés à temps.

Chaque élève qui le désire peut mettre un petit billet dans une boîte prévue à cet effet pour demander une discussion. Après quelques semaines d'école, la boîte a déjà bien été utilisée. Ces

partages entre Madame Donzé et les élèves se font bien sûr de manière tout à fait confidentielle.

Nous remercions Madame Donzé pour son travail au sein de nos écoles et la commune de Valbirse pour la mise en place rapide de la collaboration. Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos élèves et nos enseignants ce soutien bienveillant et apprécié, en étant persuadés de son utilité, ceci dans le but que nos enfants puissent se rendre à l'école dans une ambiance sereine et conviviale.

*Nathalie Schranz  
Conseillère municipale en charge  
du dicastère de l'instruction publique*



*Aline Donzé*

## Distributeur automatique de billets

Il y a quelques années déjà, le Conseil municipal avait entamé des démarches auprès de différents établissements bancaires, ainsi qu'auprès de la Poste,

pour que Court bénéficie d'un distributeur automatique de billets de banque, plus communément appelé bancomat ou postomat.

Tous les établissements approchés avaient alors refusé d'entrer en matière, prétextant que ces automates ne sont pas rentables, à plus forte raison quand ils sont installés dans des bâtiments tiers. Quant à la Poste, elle estimait que le bassin de population était trop faible pour rentabiliser un tel appareil.

Quelques années plus tard, un jeune étudiant du village, dans le cadre de son travail de maturité professionnelle, avait relancé cette étude, mais une fois encore, sans succès. Il avait essuyé les mêmes refus, avec une argumentation similaire.

Comme le Conseil municipal est régulièrement interpellé à ce sujet, il a décidé de remettre une 3<sup>e</sup> fois l'ouvrage sur le métier, en abordant cette fois-ci le problème sous un autre angle. En effet, plutôt que d'adresser une simple demande

d'installation d'un distributeur, le Conseil municipal s'est montré ouvert à une éventuelle participation financière.

Deux établissements bancaires ont montré de l'intérêt et sont prêts à négocier. Pour rentabiliser un distributeur, le choix de l'emplacement est stratégique. Il s'agit en effet d'assurer un nombre de retraits suffisant.

Le Conseil municipal a donc écrit à tous les commerçants se situant à proximité de la route cantonale pour trouver un emplacement autre que dans un bâtiment communal. Cette demande a déjà suscité de l'intérêt.

À l'heure où vous lisez cet article, vous avez sans doute également découvert le sondage accompagnant cette édition du journal communal. Le Conseil municipal vous encourage à le remplir et à le retourner dans le délai imparti. Votre avis nous intéresse !

*Jean-Luc Niederhauser  
Député-Maire de Court*



## Au cœur du service social Centre-Orval (SSCO)

Le service social Centre-Orval (SSCO) a été créé en 2004. Entité de la commune de Valbirse, celle-ci offre des prestations aux communes membres, soit Champoz, Court, Rebévelier, Reconviplier, et bientôt Sorvilier. Un contrat d'affiliation règle les relations.

Un coût aussi réduit que possible et une proximité optimale sont les priorités à observer. Le personnel est installé dans les bâtiments de l'administration communale de Malleray et une permanence est assurée à Court le jeudi matin au 1<sup>er</sup> étage du centre communal.

La direction est assurée par Monsieur Manuel Wahli. Une douzaine d'assistantes sociales ainsi que 10 postes de secrétariat l'assistent afin de traiter les dossiers concernant l'aide sociale accordée aux bénéficiaires mais aussi dans les cas de curatelles.

L'autorité sociale, chargée de la gestion et de la surveil-

lance du service, représentée par les Conseillers communaux, est astreinte au controlling du service. Deux matinées par année, des rencontres avec les assistantes sociales sont organisées avec prise de connaissance de divers dossiers. La deuxième démarche consiste en une analyse ponctuelle du fonctionnement de l'institution.

Le SSCO traite en moyenne 630 dossiers par année, dont environ 42 % relatifs à l'aide sociale, mais au sens large. Il ne s'agit donc pas seulement de l'aide sociale au sens strict, mais d'aides diverses, par exemple par l'octroi de prestations complémentaires à l'AVS/AI, aides diverses à la famille, aux personnes âgées, invalides ou aux chômeurs. Dans une proportion à peine plus élevée, des dossiers de protection de l'adulte (environ 25 %) et de l'enfant (environ 19 %), (curatelles),



sont traités. Des enquêtes sont aussi menées par le service, lorsqu'il y a par exemple soupçon de maltraitance, de mal-être ou de comportement inhabituel, suite à une dénonciation.

Force est de constater que dans notre société, les exigences deviennent plus pointues, les pressions plus sournoises, le soutien et l'environnement familial se dispersent, sans compter les événements de la vie qui surviennent. Qui peut se targuer à l'heure actuelle de ne pas avoir besoin un jour d'une aide financière, même momentanée, d'un accompagnement ou d'une écoute afin d'éprouver du soulagement ou de ressentir un peu d'apaisement ?

*Anne Freudiger  
Conseillère municipale en charge  
du dicastère des œuvres sociales*



## Des nouvelles du projet éolien « Montoz-Pré Richard »



Le projet est né en 2011 suite à une déclaration d'intention entre la Bourgeoisie de Court et Energie Service Biemme (ESB). 2012 fut l'année durant laquelle ESB décida d'étudier concrètement le projet, en exploitant les synergies avec le projet éolien de Granges. Le premier feu vert cantonal à l'étude de faisabilité de ce projet a été donné (REP) en 2013.

Les premières mesures de faisabilité (mesures du vent) ont, quant à elles, eu lieu en 2013-2015. Puis, de multitudes études ont suivi, comme celles de la production et de la rentabilité escomptées, la faisabilité technique, la protection des animaux, l'emprise sur le paysage, etc.

Pour rappel, le projet prévoit la pose de 7 machines (éoliennes) sur le site de Montoz-Pré Richard d'un diamètre de

120 mètres pour une hauteur totale de 180 mètres.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de notre commune, à l'adresse [www.court.ch](http://www.court.ch), sous la rubrique « construire ». Consultez, par exemple, dans le classeur 2, la section B2\_7, qui projette des photomontages de ces éoliennes dans le paysage.

Cette page web, très complète, reprend tous les éléments qui font partie du dépôt public du dossier du plan de quartier valant permis de construire, déposé publiquement du 25 octobre au 26 novembre 2018, ayant pu faire l'objet d'oppositions.

Sur le site de Montoz, des panneaux ont été posés durant le dépôt public (voir photo), pour que les intéressés puissent se rendre compte au mieux de l'impact de ces machines sur place.



C'est probablement dans le courant du premier semestre 2019 que les citoyennes et citoyens de notre village devront se prononcer, lors d'une Assemblée municipale, sur la validation de ce plan de quartier qui fera office de permis de construire.

Le Conseil municipal de Court, enthousiasmé par ce projet, vous invite d'ores et déjà à prendre part à cette assemblée. Nous reviendrons sur l'évolution de ce dossier dans de futures éditions du journal communal.

*Jacques Frei, Conseiller municipal en charge du dicastère de l'urbanisme*

## AFFAIRES CULTURELLES

### L'Original fête ses 20 ans !



L'idée de présenter les sociétés du village dans le journal communal germe depuis quelque temps. Quoi de mieux que de débiter cette série spéciale « sociétés locales » par l'une d'entre elles qui fête cette année un jubilé ?

Le club de motoneige « L'Original » vient de terminer une année de festivités marquant dignement ses 20 années d'existence. C'est en effet en date du 11 décembre 1997 que l'assemblée constitutive de la société L'Original se réunissait au restaurant de l'Ours à Court. Monsieur Marc Frei prenait alors la présidence de l'association, alors que Mesdames Christiane Schoenmann et Brigitte Pfister, ainsi que Messieurs Hugo Schnyder, John Burkhalter, Jean-Daniel Rossé et Francis Schaffter le rejoignaient au sein du comité pour se lancer dans cette nouvelle aventure. La société a connu plusieurs présidents durant les 20 dernières années. À l'heure actuelle, le comité est composé de Madame

Christine Allemann, ainsi que de Messieurs Marc Frei, Jean-Daniel Rossé, Nicolas Zingg, Frédy Hostettmann, David Grosjean et Urs Allemann.

L'Original compte actuellement une cinquantaine de membres. Toujours présente à la fête du village avec son traditionnel stand, elle organise également des pique-niques pour ses membres. Le plus grand événement de l'année reste toutefois la course de motoneige, ou snowcross, organisée pendant l'hiver sur les hauteurs de Court, à la Binz. Il s'agit là d'un événement incontournable pour tous les amoureux de sensations fortes et de sports de neige. Le comité de la société donne d'ores et déjà rendez-vous à tout un chacun le 12 janvier 2019 pour la prochaine édition.

Présenter l'Original sans évoquer le fait que plusieurs de ses membres concourent lors des championnats suisses relèverait de l'oubli impardonnable. La société compte également quelques champions suisses dans ses rangs ! Qu'il s'agisse de Marc Frei, Frédy Hostettmann, Jean-Daniel Rossé, Stive Tschirren ou Mathias Schüpbach : tous ont déjà goûté aux joies de la plus haute marche du podium ! Bravo à eux !

La Municipalité de Court est honorée de compter des sociétés telles que L'Original pour représenter notre village et notre belle région, ainsi que pour s'investir lors de la fête du village. Les autorités communales souhaitent plein succès à chaque compétiteur pour la nouvelle saison et beaucoup de plaisir lors de la fête du 12 janvier 2019 !

*Nathalie Schranz, Conseillère municipale en charge du dicastère des affaires culturelles*



# 40 ans d'épuration à Court



C'est au milieu des années 50 que la protection des eaux devient un enjeu de taille. En effet, la prise de conscience de prendre des mesures de cet élément devient une

priorité. Les premières stations d'épuration (STEP) font leur apparition dans les années 60. Les travaux de la STEP de Court débutent en 1976 pour se terminer à l'été 1978.

La STEP de Court traite les eaux usées des communes de Valbirse, Champoz, Sorvilier et Court, un collecteur intercommunal longe la Birse depuis Pontenet jusqu'à la station d'épuration.

Plusieurs étapes de traitements sont nécessaires pour restituer à notre chère Birse des eaux épurées, claires et limpides.

La première consiste à relever les eaux de 4 mètres avec des vis d'Archimède pour pouvoir ensuite la traiter gravitairement (voir photo de gauche).

Cette eau passe par les prétraitements :

- Le dégrillage, retrait des divers déchets solides.
- Le dessablage, extraction du sable qui est lavé pour être ensuite mis en décharge comme inerte.

Puis vient la décantation primaire qui permet de retirer les grosses particules organiques et enfin le traitement biologique qui permet à la pollution dissoute d'être absorbée par des bactéries aérobies (voir photo de droite).

Les boues produites par la décantation primaire et la biologie sont ensuite digérées, étape qui consiste à chauffer ces boues à 37°. Il s'ensuit une fermentation produisant du biogaz qui est valorisé pour chauffer lesdites boues. Pour terminer, elles sont acheminées en déshydratation puis en incinération. La valorisation agricole est interdite car ces boues contiennent des pathogènes et des métaux lourds.

Les exigences cantonales évoluant, des mesures doivent être mises en place. Un groupe électrogène va devoir être installé afin de garantir les traitements en cas de panne de courant. Actuellement, la deuxième étape de revitalisation du ruisseau de la Queue va débuter. Cette étape consiste à remettre à ciel ouvert le ruisseau depuis la STEP jusqu'à la Birse.

De nouveaux challenges pour l'épuration sont à venir, notamment le

## LA STEP DE COURT EN QUELQUES CHIFFRES

(données 2017)

Population reliée :	5'906 habitants
Volume d'eau traité :	1'647'943 m <sup>3</sup>
Biogaz produit :	35'577 m <sup>3</sup>

### Sont éliminés (en tonne) :

Refus de grille :	60
Sable :	7
Carbone :	151
Azote :	16
Phosphore :	3
Boues digérées produites :	1'357

traitement des micropolluants issus de la consommation médicamenteuse.

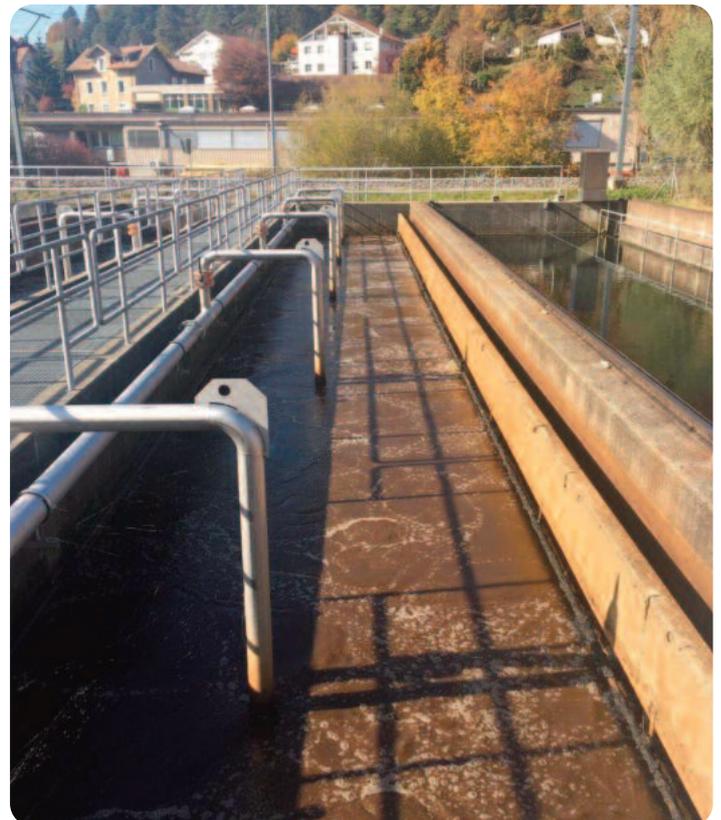
**« Eau, tu n'es pas nécessaire à la vie, tu es la vie »**

Antoine de Saint-Exupéry  
(Terre des Hommes)

Christophe Bessire  
Responsable de la STEP de Court



Vis d'Archimède, 640 litres/seconde peuvent être montés



Plusieurs milliards de bactéries à l'œuvre

# Modernisation et mise aux normes du matériel des pompiers



Le corps des sapeurs-pompiers « Montoz », regroupant les communes de Court et Sorvilier, est en alerte 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Il est au service de la population lors de feux, inondations, accidents et tout événement nécessitant son intervention.

Le corps est composé d'une trentaine de sapeurs-pompiers et cadres qui s'entraînent 12 soirs par année au minimum. Pour garantir un engagement efficace et en toute sécurité, la formation est indispensable pour tous les cadres et sapeurs-pompiers. Elle s'acquiert par des cours cantonaux ou régionaux spécifiques à chaque engin. Un suivi de l'équipement personnel du matériel est aussi très important pour la sécurité du sapeur-pompier.

C'est pourquoi, le corps a fait l'acquisition cette année :



## AGENDA

### Agenda local

1 <sup>er</sup> –24 déc. 2018	Fenêtres de l'Avent (Unicomart)
6 décembre 2018	Saint-Nicolas sur le préau de l'école
7 décembre 2018	Ouverture des prélocations pour la saison théâtrale 2019
8 décembre 2018	Friture de la société des pêcheurs de Court
10 décembre 2018	Assemblée municipale
27–28 déc. 2018	Kids parc à la halle de gymnastique
5 janvier 2019	Jass du Petit Nouvel-An du club d'échecs
12 janvier 2019	Snowcross de la Binz (date de remplacement : 19 janvier 2019)
26 janvier 2019	Soirée de soutien du FC Court
15–17 février 2019	Soirées théâtrales du GTC
22–24 février 2019	Soirées théâtrales du GTC
28 février 2019	Soirée théâtrale du GTC
1 <sup>er</sup> –2 mars 2019	Soirées théâtrales du GTC
30 mars 2019	Reprise des championnats au FC Court
6 avril 2019	Concert du Jodleur-Club Jura-Rösli
13 avril 2019	Concert du Jodleur-Club Jura-Rösli
17 juin 2019	Assemblée municipale
21–23 juin 2019	Fête du village
22 juin 2019	Pumptrack – course pour enfants du VTT Montoz

Plus de détails sur [www.court.ch](http://www.court.ch).

- Un ventilateur électrique pour effectuer de la ventilation défensive à l'intérieur des bâtiments, ce qui permet de contenir les fumées et de limiter les dégâts dans le reste du bâtiment ;
- Un set antichute, permettant de garantir la sécurité des pompiers dans les talus ou sur les toits ;
- Le remplacement, pour le groupe de première intervention, de 12 tenues feu (vestes et pantalons) et de 12 casques âgés d'une quinzaine d'années et n'étant plus dans les normes actuelles. Ces nouvelles tenues respectent les normes et garantissent la sécurité des porteurs d'appareils intervenant au plus près du feu ;
- Le remplacement de 10 tuyaux défectueux.

Soucieux de la sécurité et de la santé des habitants, le corps des sapeurs-pompiers « Montoz », en accord avec la Municipalité de Court et une fois le budget 2019 accepté, installera, dès l'année prochaine, un défibrillateur à l'extérieur du centre communal, à disposition des citoyens lors d'urgences médicales. Un cours quant à l'utilisation de cet appareil sera donné gratuitement aux personnes intéressées lors d'une matinée de formation. Des détails suivront en début d'année prochaine.

Poursuivant sa modernisation, l'achat de nouveaux appareils respiratoires est aussi budgétisé pour 2019. Le matériel actuel ne répond plus aux normes fédérales et cantonales. Cet important achat sera effectué en collaboration avec 5 corps de la région, afin de limiter les frais.

Cependant, le corps des sapeurs-pompiers « Montoz », malgré les recrutements annuels, peine à trouver de nouvelles forces. Il tient à rappeler que toute personne âgée de moins de 50 ans désirant faire partie du corps est la bienvenue. Le futur pompier peut prendre contact avec le corps des sapeurs-pompiers pour un éventuel recrutement. Toutes les informations lui seront données.

Claude Bérout  
Conseiller municipal en charge du dicastère  
de la protection de la population